



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du 12 mars 2020 à 18h30
L'an deux mil vingt, le douze mars

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du conseil municipal : **9 mars 2020**

Étaient présents :

Ghislain GRICOURT,	Raymond MORIN,
Jacques AMSTAD,	,
Thierry VILLAGE,	Nicolas MASSON,
Ludivine LANTIN,	Lucien DECOR

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 8 membres.

Absents excusés : Claude UGHETTO

Pouvoir(s) donné(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Quorum : 5

Madame Ludivine LANTIN a été élu secrétaire de séance. La séance débute à 18h30

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 17 décembre 2019

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour : 7 Abstention : 0 Vote contre : 0

2020-1-1 PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MAISON DE SANTE DE BEDOIN

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, que Monsieur le Maire de Bedoin, dans son courrier du 4 juin 2015 avait sollicité la commune pour une aide financière à hauteur de 12 000€. Lors du conseil municipal du 17 mai 2017 la majorité des élus n'était pas contre le principe de participer au financement mais contestait la méthode de calcul. Monsieur le Maire et le conseil municipal avait alors proposé lors de ce conseil une aide financière de 6 000 € sur l'exercice 2017 à la construction de la maison de santé pluri-professionnelle, pour laquelle les communes de Blauvac, Flassan, Modène et Crillon le Brave ont aussi apporté une aide financière.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire, demande au conseil municipal, de voter le solde de 6 000.00€ à la commune de Bedoin.

Votes pour : 7 Abstention : 0 Vote contre : 0



2020-1-2 ADHESION AU SERVICE COMMUN DE L'INNOVATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal,

Les élus de la CoVe ont décidé ensemble en conseil des maires de constituer un service commun de l'innovation numérique du territoire, et ont adopté en conseil communautaire le 24 juin dernier la convention à passer avec chacune des communes.

Sur un mode similaire au service commun d'instruction du droit des sols, qui semble avoir fait ses preuves d'efficacité, de proximité et de réactivité, ce nouveau service commun vous propose à compter du 1^{er} janvier prochain un éventail de services que vous pourrez choisir, à la carte.

Le premier de ces services est la **cartographie et le système d'informations géographiques**, dont vous bénéficiez déjà dans le cadre d'une convention qui verra son terme au 31 décembre 2019. Au travers de votre adhésion au service commun, en sélectionnant cette option, le service continuera à vous être rendu.

Je vous soumetts donc aujourd'hui à cette convention, avec les options que vous aurez retenues, au vote.

Entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal vote :

Votes pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

SEANCE LEVEE A 19h00

COMPTE RENDU AFFICHE LE 13/03/2020